



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

ATTENTION

Comment effectuer, en tant que parent d'un élève de 3^e,
ses démarches d'orientation en mars (phase provisoire)
et en mai 2025 (phase définitive) ?



Connectez vous au service en ligne Orientation

Compatible avec tous types de supports, tablettes,
smartphones, ordinateurs

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements



Connectez vous au service en ligne Orientation

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève

Le compte du représentant légal vous permet de formuler vos demandes et de répondre aux propositions d'orientation.

Le compte de l'élève lui permet de lire ce que le représentant légal a complété.



Connectez vous au service en ligne Orientation

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

ATTENTION

Pour vous connecter :

1) Aller sur

teleservices.education.gouv.fr

ou sur

<https://educonnect.education.gouv.fr>

2/ Renseigner votre identifiant et votre mot de passe

3) Si vous vous ne souvenez plus de votre mot de passe : cliquer sur « Mot de passe oublié », suivez les indications et notez votre identifiant et votre mot de passe pour les retrouver lors de la prochaine connexion

4) Si vous ne vous êtes jamais connecté à Educonnect : Cliquer sur « Je n'ai pas de compte », suivez les indications et notez votre identifiant et votre mot de passe pour les retrouver lors de la prochaine connexion

 Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)

Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !



Informations générales

Connectez vous au service en ligne Orientation

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu **Mes services.**

Retrouvez sur le portail **Scolarité Services** toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail **Scolarité Services** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu **Mes services.**

Accédez aux services en ligne dans le menu Mes services.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  



Connectez vous au service en ligne Orientation

Accueil [Mes services](#) Contact

Mes services

Mes enfants

Marie-Camille

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT+LIL

Message de l'établissement

A partir de la date indiquée par le chef d'établissement vous pourrez vous connecter au menu « Orientation » depuis la page d'accueil.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance





Suivez les étapes pour effectuer les démarches d'orientation après la 3^e



Phase provisoire de l'orientation (avant le 20 mars 2025) :
Indiquez le type de poursuite d'études envisagée pour votre enfant (2nde GT, 2nde professionnelle, CAP)

Actualités

Demande de bourse

Orientation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

ENT+ULI LD

Après la 3^e

De décembre 2024 à avril 2025

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Après le conseil de classe, consultez l'avis donné sur les voies d'orientation choisies.

Choisir son orientation

Voir l'avis du conseil de classe

Du 4 avril au 26 mai 2025

Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.

A partir du lundi 6 mai jusqu'au lundi 26 mai 2025, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez. Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Découvrir les formations

Formuler ses demandes

PROCHAINEMENT

Fin mai et début juin 2025

Prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant par le conseil de classe et donnez votre réponse. En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement. Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.

Répondre à la proposition d'orientation

PROCHAINEMENT

A partir du vendredi 27 juin après-midi

Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.
► A partir de quelle heure pourrai-je consulter les résultats ?

Voir le résultat d'admission

Inscrire

Accéder au service Orientation



Les étapes

Après la 3^e

De décembre à avril

Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e pour votre enfant :

- voie générale et technologique ;
- voie professionnelle.

Après le conseil de classe, consultez son avis sur les voies d'orientation choisies.

Choisir son orientation

Voir l'avis du conseil de classe



Afin de préparer la **phase provisoire d'orientation** (dialogue avec le conseil de classe), vous renseignez le téléservice orientation **au plus tard le 21 mars 2025**, en indiquant le type de poursuite d'études envisagée pour votre enfant,

Lors des **conseils de classe** de 3^e, qui auront lieu du 24 au 27 mars 2025, votre **demande d'orientation est étudiée**, en tenant compte des résultats scolaires et de l'implication de votre enfant.

Le conseil de classe émet un avis provisoire qui peut être le suivant :

- Avis favorable
- Avis réservé
- Avis défavorable

ATTENTION

A ce stade, rien n'est définitif, **Si l'avis du conseil est réservé ou défavorable**, votre enfant doit **s'impliquer davantage** et **se mobiliser pour augmenter ses résultats** au 3^e trimestre, en vue du conseil de classe qui a lieu fin mai/début juin.

Le **professeur-principal** et le **CPE** sont vos interlocuteurs privilégiés, pour vous conseiller sur les modalités permettant à votre enfant d'agir pour améliorer son niveau scolaire.

Comme indiqué, lors de la réunion d'information sur l'orientation, la psychologue de l'Education nationale (**psy-EN**) est présente au collège deux fois par semaine, pour aider votre enfant à choisir son orientation, mais aussi pour qu'il retrouve de la motivation. N'hésitez pas à la contacter, via la CPE ou, en vous adressant, au CIO (Centre d'information et d'orientation) de Kerlys (Fort-de-France).



Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Dialogue avec le conseil de classe



Un seul des représentants légaux de l'élève peut faire la saisie des choix d'orientation.

L'un ou l'autre des représentants légaux pourra voir l'avis du conseil de classe sur les voies d'orientation choisies.

Les modalités vous permettant d'indiquer le choix de poursuite de scolarisation envisagée pour votre enfant, élève de 3^e sont indiquées des pages 13 à 20.

En cas de difficulté les responsables légaux peuvent s'adresser au chef d'établissement.

Mes services

Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Les choix d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif de fin d'année.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de l'[Onisep](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ».

Choisir son orientation



Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

La démarche pour choisir son orientation est présentée avec des conseils pour s'informer sur les établissements et les formations envisagées après la 3e.



Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

re renseigner auprès de votre établissement.

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation à la date indiquée par le chef d'établissement.



Valider les demandes d'orientation

Mes services

Actualités

Orientation

Choix d'orientation

Deuxième trimestre



Vous devez valider vos choix afin qu'ils soient pris en compte

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 choix.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



RANG 1



2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR



+ Ajouter un choix

Annuler

Valider les choix

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  



Les choix validés sont envoyés automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Mes services

- Actualités
- Orientation**

Un courriel avec le récapitulatif des choix validés est transmis à chaque représentant légal.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.



Choix d'orientation

Deuxième trimestre



Vos choix d'orientation ont bien été validés

Vous pouvez les modifier jusqu'à la fermeture du service en ligne.

« Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

RANG 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

RANG 2

2^{de} professionnelle

[Retour aux informations](#)

[Modifier les choix](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Je donne
mon avis

SERVICES
PUBLICS

Une question, besoin d'aide ?

Assistance



Voir l'avis du conseil de classe



Mes services

Actualités

Orientation

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif de fin d'année, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion.

[Voir l'avis du conseil de classe](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

L'un ou l'autre des représentants légaux peut voir l'avis du conseil de classe.

Indiquez au conseil de classe que vous avez bien pris connaissance de son avis et recommandation.

Si vous souhaitez discuter de cet avis provisoire, prenez contact avec le professeur principal.

Mes services

Actualités

Orientation

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

①

Cet avis vous permet de poursuivre la réflexion sur le projet d'orientation de votre enfant pour faire les choix définitifs de fin d'année.

Réponse du conseil de classe à la demande des représentants légaux

RANG 1

2^{de} professionnelle

Avis favorable

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

[Retour aux informations](#)

[Valider](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

